



ASSEMBLÉE PUBLIQUE

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES :

1. Le conseil d'arrondissement, lors de sa séance extraordinaire tenue le 10 novembre 2016 a approuvé, le :

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO RCA06-14001-15 intitulé : «Règlement modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA16-14001) afin d'y ajouter de nouveaux objectifs et critères relatifs à l'implantation de nouvelles constructions sur le territoire de l'arrondissement.»

2. Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ c. A-19.1), ce projet de règlement fera l'objet d'une assemblée publique le **24 novembre 2016, à compter de 18 h au 405, avenue Ogilvy, 2^e étage Montréal.**

L'objet du projet de règlement vise à soumettre les projets de construction de nouveaux bâtiments à un examen en vertu d'objectifs et de critères prévus au Règlement.

3. Ce projet vise l'ensemble de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

4. Au cours de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement ou tout autre membre du conseil qu'il désigne, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désireront s'exprimer sur le sujet.

5. Le projet de règlement et un plan des zones visées sont disponibles pour consultation au bureau d'arrondissement, situé au 405, avenue Ogilvy, bureau 100, aux heures habituelles de bureau.

Le 14 novembre 2016

La secrétaire d'arrondissement,
Danielle Lamarre Trignac, avocate, M.A.

Publication :
[Le Devoir, édition du 14 novembre 2016](#)